



## Mise en demeure Pole Emploi suite défaut de virement créance

-----  
Par Hellburn

Bonjour,

Je me permets de déposer mon problème ici.

Voilà, à ce jour et depuis le 26 mai 2024, je dois rembourser des créances Pôle Emploi suite à un échéancier de paiement mis en place pour un trop perçu.

Dès lors, j'ai bien fait mes paiements jusque là mais j'ai eu un retard de paiement en juin (le salaire a été décalé) mais j'ai bien fait mon virement en bonne et due forme, prévenue le gestionnaire et le service contentieux.

Et voilà qu'aujourd'hui, je me retrouve avec une lettre de mise en demeure de poursuite de justice pour "NON respect de l'échéancier"... Alors que cela avait avisé avec le gestionnaire et que le virement est fait.

Vous allez me dire que dans tous les cas, je suis dans mes torts car le virement est parti plus tard (mais les mois derniers, cela s'est également produit et je n'ai pas eu de retour)... Aujourd'hui on me demande de rembourser pour le 4 juillet intégralement la somme de 596,70? alors que je ne peux pas rembourser une telle somme d'un coup...

Je ne comprends pas car je n'ai pas eu d'avertissement ou de signalement, que le gestionnaire/service contentieux sont au courant et que je joint toujours une capture d'écran du virement bancaire lorsque je le réalise...

Je me sens lésé et j'ai l'impression qu'ils profitent juste de ma situation délicate pour faire pression...

Est-ce qu'il y a un moyen de remboursement comme initialement ? Il restait 4 paiements de 120?...

-----  
Par kang74

Bonjour

L'échéancier n'a été fait que dans un cadre de demande amiable , que France travail a accepté .

Dans la mesure où vous ne respectez pas vous même l'accord que vous avez demandé, il est dénoncé , vous devez l'intégralité de la somme due : comme au départ .

A voir donc si le gestionnaire a encore le pouvoir de faire quelque chose... ou pas .